Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D61-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 - 61

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 27 novembre 2025 Convocation affichée le : 27 novembre 2025

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, A. LE MOIGNE, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

Absents excusés : P. AUFFRET, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

Procurations : P. AUFFRET (procuration à Valérie CARO-CHERRE), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Installation de sanitaires au terrain de football.
Demande de subvention au Département Pacte Finistère 2030- volet 1.

La commune de Plonévez-du-Faou propose d'installer des sanitaires sur le terrain de football municipal pour un montant de **13 750,00 € HT (16 500 € TTC)**, une dépense essentielle pour moderniser cet équipement sportif et répondre aux besoins croissants des usagers. Ces aménagements permettront d'abord d'améliorer significativement les conditions d'accueil des joueurs, des arbitres et du public en garantissant un confort et une hygiène optimaux, conformément aux normes fédérales et aux attentes des clubs locaux. En offrant des infrastructures adaptées, y compris pour les personnes à mobilité réduite, la commune renforcera l'accessibilité du site, favorisant ainsi la pratique sportive pour tous, des licenciés aux familles. Par ailleurs, cette mise aux normes permet d'organiser davantage de compétitions, d'événements associatifs ou de stages, dynamisant ainsi la vie locale.

Mme le Maire informe que le Département, dans le cadre de l'aide aux projets communaux réalisés en 2026, souhaite au titre du Pacte 2030 – volet n°1, prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets dans un rayonnement communal.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'installation de sanitaires au terrain de football et de l'autoriser à solliciter le financement par le Département et d'inscrire ce projet en priorité n°1.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D61-DE

Le plan de financement prévisionnel peut s'établir comme suit (montant HT) :

FINANCEUR	Dépense subventionnable (HT)	Taux de subvention	Montant de la subvention
Pacte 2030 (Conseil Départemental)	13 750,00 €	80,00 %	11 000,00 €
TOTAL des aides publiques	13 750,00 €	80,00 %	11 000,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage	13 750,00 €	20,00 %	2 750,00 €
Total (coût de l'opération HT)	13 750,00 €	100,00 %	13 750,00 €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** l'installation des sanitaires sur le terrain de football municipal,
- **Autorise** Mme le Maire à solliciter la demande de financement auprès du Département au titre du Pacte 2030 -Volet n°1 pour un montant de 11 000 €.
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire afin de signer les pièces à intervenir.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.